

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--:  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:--:

DECRET N°73-260 du 18 août 1973

modifiant le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Le Capitaine Charles Sègbèzoun BEBADA est nommé Ministre des Transports, Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 18 août 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Anpliations : PR 10 - CS 6 - IPT 4 autres ministères 10 - EMAT 4  
CMR 2 - EMGN-EMSC 8 - SGG 4 - DSN 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-IAA-DCCT 7  
CNI-Gde Ch. 2 - Trésor 4 - DI 8 - DAI 4 - DEP-DGAJL-ction Stat. 6  
DGFP-DP 4 OPT 2 - JORD 1 - Intéressé 1